



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 7 décembre 2017

Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Corbeil-Essonnes

La commune de Corbeil-Essonnes présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU communal. Le projet présenté accompagne la création du rond-point Doisneau en augmentant la constructibilité de la zone urbaine. Il prévoit la suppression de 4760 m² de zone naturelle dans le PLU opposable au profit d'un classement en zone urbaine dont 750 m² d'espaces non-imperméabilisés comprenant plusieurs arbres. Cette réduction de zone naturelle est compensée par la création d'une zone N de 3715 m² correspondant à un parc urbain.

La CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité de PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

(L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Après délibération et vote sur le projet présenté, par :

- 9 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention ;

la CDPENAF émet un **avis favorable** sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU présenté, avec les observations suivantes :

La commission note l'objectif d'un maintien d'espaces verts conséquents devant et au sein du projet de construction prévu à la place du secteur actuellement non-imperméabilisé faisant l'objet du classement en zone urbaine.

À Évry, le **04 JAN. 2018**
Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>